



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue en vidéoconférence le 7 février 2022, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence du maire M. Eric Mageau.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.

Ouverture de la séance ordinaire à 20h55.

2.

2022-02-284

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 10 janvier 2022.

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2022.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.1.2 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Contribution 2022 – Journal Le Haut-Saint-François ;

8.1.2 Renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie ;

8.1.3 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire ;

8.1.4 Contribution 2022 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus ;

8.1.5 Contribution financière pour l'année 2022 – Journal communautaire ;

8.1.6 Embauche d'une coordonnatrice pour le Service d'animation estivale (SAE) – été 2022 ;

8.1.7 Demande de don pour La Passerelle ;

8.1.8 Congrès 2022 de la COMBEQ – Directeur de l'urbanisme et de l'environnement ;

8.1.9 Congrès 2022 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

8.1.10 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.11 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection ;
- 8.1.12 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022 ;
- 8.1.13 Achat de deux afficheurs de vitesse radar ;
- 8.1.14 Rénovation de l'édifice Évariste-Dubreuil ;
- 8.1.15 Résolution pour abroger les règlements #507A et #545 relatifs au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner ;
- 8.1.16 Offre de services professionnels en ingénierie ;
- 8.1.17 Barrière pour les étangs aérés (REPORTÉ).

9. Avis de motion à donner

- 9.1 Avis de motion – Règlement numéro 685 emprunt de 480 000 \$ pour la réfection du chemin Spring;

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption - Règlement numéro 684 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 7 mars 2022 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2022-02-285

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 21 h 01).

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 01

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2022 et en fait la lecture.

7.1.1

2022-02-286

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 7 février 2022 au montant de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

261 558.86 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

Le directeur général procède au dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle et mentionne que l'application du règlement n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Monsieur Éric Mageau :

Donne de l'information concernant :

- Au niveau de la MRC, j'ai assisté à une réunion concernant le projet de la piste cyclable sur le rail du MTQ. Le projet est actuellement sous moratoire. Les municipalités participantes ont un point de vue différent sur leur participation au projet.
- Comité incendie, le schéma incendie à adopter par la MRC est échu depuis 2016. Je tiens à ce qu'il n'y est pas de discrimination dans l'entente.
- Comité sécurité publique, j'ai participé à ma première rencontre avec la SQ.
- Je compte demander une révision à la MRC pour la nouvelle façon de facturer les fosses septiques.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- La réunion du Transport HSF a été remise.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- Régie Incendie, pour 2021, il y a eu 30 sorties pour Ascot Corner et 87 sorties au total pour la régie. En janvier, il y a eu 1 sortie pour Ascot Corner. La prochaine rencontre est le 8 février.
- Au niveau de l'urbanisme, en janvier, il y a eu 14 demandes de permis pour un montant total de 533,000 \$.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Le carnaval a été annulé. Nous conservons le défi de château de neige et les citoyens ont jusqu'au 11 mars pour participer.
- Il y aura une rencontre du comité MADA pour valider les résultats spécifiques le 9 février prochain.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- La Régie des Hameaux, nous procédons à l'acquisition de nouveaux camions. Nous avons modifié la procédure de collecte des plastiques agricoles.
- Je vais assister à ma première rencontre du COGESAF le mois prochain. Le comité rayonnement va réfléchir sur la façon la plus efficace pour sensibiliser les citoyens sur la neige dans les bacs.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- Au niveau de la voirie, nous avons eu quelques plaintes pour le déneigement. Le déneigeur passe par les voies principales en premier et les rues transversales par la suite.
- Suite au dégel, nous allons procéder au pavage du domaine Blais.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- À l'occasion du lancement des subventions salariales du programme Expérience emploi jeunesse, l'association canadienne des parcs et loisirs (APCL) en collaboration avec l'association québécoise du loisir municipal a cité un exemple de projet réussi et c'est celui de la Municipalité d'Ascot Corner. On peut lire l'article en se rendant sur : https://app.cyberimpact.com/newsletter-view-online?ct=aXJ1JEnuKBvDkkHRCh7YeBQpNzGAFdYOC1EToPOlyKb_FGFM70CKTCN7QdO9qEWR_7dPZ95uw8PhIriDerChWQ~~ et en cliquant sur Ascot Corner. Félicitation à notre Directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire.
- La FQM offre des formations très intéressantes pour les élus. À partir du 9 février, **4 ateliers politiques sont offerts gratuitement sous forme de webinaires**. Ils traiteront de dossiers et de projets politiques d'actualités. On peut s'inscrire sur le site de la FQM sous l'onglet « Gravir le sommet ».
- Les **8 et 9 février 2022** en avant-midi, le ministère de la Sécurité publique et ses partenaires présentent un événement virtuel qui se veut un complément du Colloque sur la sécurité civile. On peut s'inscrire via : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-civile/activites-formation/webinaire-securite-civile>. Des portes ouvertes virtuelles sont offertes par la MRC. À la fin des huit rencontres virtuelles, il sera possible de visionner celles-ci et de lire les différents documents présentés.

8.1.1

2022-02-287

CONTRIBUTION 2022 – JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal Le Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 3,943.20 \$ au journal Le Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-00-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2022-02-288

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU BIBLIO DE L'ESTRIE:

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres du Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'approvisionnement en livres de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

accepte le renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'année 2022 au montant de 13 291.75 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-702-30-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-02-289

8.1.3

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'**Estrie** ont placé depuis **16 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'**Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore **17,3%** de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (**20%** pour les garçons et **14,4%** pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus; un décrocheur gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active; vis sept ans de moins qu'un diplômé; à deux fois plus de chance de recourir au chômage;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société concernant :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et les impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie** et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser **des millions de dollars** annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU' il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner décrète que le 14,15,16,17 et 18 février 2022 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre Municipalité;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de verser une contribution de 500 \$ pour souligner la persévérance scolaire et pour contribuer à la journée blanche organisée pour les élèves de l'école la Source-Vive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-02-290

8.1.4

CONTRIBUTION 2022 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE le budget 2022 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus a été accepté avec une contribution de 259 913.80 \$ pour la quote-part de la Municipalité d'Ascot Corner ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part se fait en 4 versements de 64 978.45 \$ les 1^{er} janvier, 1^{er} mars, 1^{er} mai et 1^{er} septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de payer les 4 versements au montant de 64 978.45 \$ chacun pour la contribution de la quote-part de l'année 2022 à la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus.

Poste budgétaire : 02-220-00-953.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-02-291

8.1.5

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2022 – JOURNAL COMMUNAUTAIRE:

La conseillère Hélène Bédard se retire avant l'adoption de la résolution à 21h21

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 6,000.00 \$ au journal communautaire.

Poste budgétaire : 02-190-00-345

La conseillère Hélène Bédard revient siéger à la séance après l'adoption de la résolution à 21h23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-02-292

8.1.6

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – ÉTÉ 2022 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE la Directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire a procédé à la sélection et aux entrevues pour le poste de coordonnateur du Service d'animation estivale pour l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de madame Élodie Plante au poste de coordonnatrice du Service d'animation estivale selon l'échelle salariale établie par le conseil;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2022-02-293

DEMANDE DE DON POUR LA PASSERELLE :

ATTENDU QUE la Passerelle est un Centre de femme du Haut-Saint-François qui vient en aide aux femmes en difficultés;

ATTENDU QUE la Passerelle sollicite un don de la Municipalité pour financer ses activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'une contribution de 100 \$ à la Passerelle pour financer ses activités.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2022-02-294

CONGRÈS 2022 DE LA COMBEQ – DIRECTEUR DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que le directeur de l'urbanisme et de l'environnement assiste au congrès de la COMBEQ les 21, 22 et 23 avril prochain et que les frais d'inscription, de transport et de d'hébergement soient payés selon la politique en vigueur.

Poste budgétaire : 02-610-00-454 - 320.00 \$ plus taxes
02-610-00-310 - 900.00 \$ plus taxes (estimé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2022-02-295

CONGRÈS 2022 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :

CONSIDÉRANT QUE les 15, 16 et 17 juin 2022 aura lieu le congrès des directeurs municipaux du Québec, dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès fait partie des activités offertes aux directeurs généraux pour se maintenir à jour au sujet des lois et règlements et de nouveaux projets gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Jonathan Piché assiste au congrès de l'association des directeurs municipaux (ADMQ) à Québec les 15, 16 et 17 juin 2022. Le coût de l'inscription est de 539 \$ plus taxes; frais d'hébergement, repas, transport au coût d'environ 900 \$ soient payés par la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Poste budgétaire : 02-130-00-310, dépense.
02-130-00-454, inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-02-296

8.1.10

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION :

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'À compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-02-297

8.1.11

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION :

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2022-02-296, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QU'ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 569 \$;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 569 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-02-298

8.1.12

LE PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022;
- autorise M. Jonathan Piché, directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-02-299

8.1.13

ACHAT DE 2 D'AFFICHEURS DE VITESSE RADAR :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite pouvoir surveiller plus de rues à la fois avec les afficheurs de vitesse radar;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat de 2 afficheurs de vitesse radar à l'entreprise Signalisation Kalitec inc. pour un montant de 11,888.80 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de roulement payé sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-02-300

8.1.14

RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE ÉVARISTE-DUBREUIL :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention pour procéder à la rénovation de l'édifice Évariste-Dubreuil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé plusieurs soumissions et qu'elle a retenu la moins dispendieuse;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'entreprise Les constructions Olivier Gourde inc. à effectuer les travaux de rénovation de l'édifice Évariste-Dubreuil pour un montant de 99,179.26 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-02-301

8.1.15

RÉSOLUTION POUR ABROGER LES RÈGLEMENTS 507A ET 545 RELATIFS AU CONTRÔLE DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

CONSIDÉRANT QUE le règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens confère de nouvelles responsabilités aux municipalités en la matière;

CONSIDÉRANT QUE la SPA de l'Estrie doit ajuster certaines de ses pratiques pour se conformer au règlement provincial et, par conséquent, propose à ses municipalités membres un modèle de règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier la Municipalité a adopté le règlement 675 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux et que celui-ci est sous la responsabilité de la SPA Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les règlements 507A et 545 relatifs au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner n'ont plus leur raison d'être en raison de leurs normes désuètes;

CONSIDÉRANT QUE suite à un avis juridique, il est recommandé d'abroger les règlements 507A et 545 pour éviter toutes ambiguïtés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner abroge les règlements 507A et 545 relatifs au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-02-302

8.1.16

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la réfection des conduites traversant le ruisseau Stacey;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme St-Georges Structures et Civil de procéder à la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection des conduites dans le ruisseau Stacey pour un montant de 14,900.00\$ plus taxes.

Il est également résolu d'autoriser le Directeur des travaux publics à mandater un arpenteur et d'obtenir une étude géotechnique des travaux pour un montant estimatif de 23,000.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.17

BARRIÈRE POUR LES ÉTANGS AÉRÉS :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

9.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 685 EMPRUNT DE 480 000.00 \$ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN SPRING :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Lisa Cadorette qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 685 décrétant un emprunt au montant de 480 000.00 \$ pour la réfection du chemin Spring qui sera payé par une subvention et par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le Directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

10.1

2022-02-303

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 684 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 10 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public avait été donné le 17 janvier 2022 afin de respecter l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le maire Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 684 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Ce règlement a pour objet d'établir les règles d'éthique et de déontologie que les élus doivent suivre.

Le Directeur général / secrétaire-trésorier mentionne que le règlement sera mis à la disposition du public sur le site internet de la Municipalité.

La conseillère Gina Castelli demande le vote afin d'ajouter l'article 5.2.9 au règlement qui traite de la non-ingérence des élus :

Gina Castelli : Pour
Sylvie Boucher : Contre
Alain Rondeau : Pour
Stéphane Baillargeon: Contre
Lisa Cadorette : Pour
Hélène Bédard: Contre
Éric Mageau: Contre

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 684 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET L'AJOUT DE L'ARTICLE 5.2.9 AU RÈGLEMENT QUI TRAITE DE LA NON-INGÉRENCE DES ÉLUS EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucune.

12.
2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 21 h 37)

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 37.

2022-02-304

13.
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 37.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 7 mars 2022 à 19 h 30;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

ERIC MAGEAU
MAIRE